

MAIRIE DE JUVIGNAC/ARS
MAIRIE DE JUVIGNAC
153 LES ALLEES DE L'EUROPE
34990 JUVIGNAC

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-14-IG-093371-01

Version du : 26/12/2014

Page 1/3

Dossier N° : 14T044009

Date de réception : 15/12/2014

Référence dossier : Prélèvement du point 0340000005079-TH. BUVETTE JUVIGNAC à JUVIGNAC le 15/12/2014 - Installation 004438: TH. BUVETTE JUVIGNAC

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	0340000005079-JUVIGNAC	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

Réglementation		Code de santé publique et Arrêté du 14/03/2007 relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique et Arrêté du 28 décembre 2010 modifiant l' Arrêté du 14 mars 2007	
Référence devis	FNEV2014001703	Commune du prélèvement	JUVIGNAC
Préleveur	Thierry Gaymard (DL1)	Code point de prélèvement	0340000005079
Date de prélèvement	15/12/2014 08:58	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Date de réception	15/12/2014 16:05	Localisation du prélèvement	ROBINET BUVETTE
Début d'analyse	15/12/2014 16:44	Code installation	004438
Type d'eau	MI	Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Type de visite	TU : POINT D USAGE THERMAL	Type installation	UDI
Code intervention (PLV)	20002943	Motif de prélèvement	CS : Contrôle sanitaire prévu par IA.P.
Code UGE	0803	Code Exploitant	00121
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Code PSV	0000005079	Type d'analyse	BC15

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IXP0T : Prélèvement pour potabilité et eau minérale (Interne) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) réalisé par un laboratoire interne - FD T 90-520 & NF EN ISO 19458</i>	*			
IG05E : Débit instantané (in situ) Prestation réalisée par nos soins <i>Méthode interne</i>	NON MESURE	m³/h		

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IG001 : Conductivité à 20°C Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN 27888</i>	*	510	µS/cm	
Conductivité à 20°C				
Température de mesure de la conductivité	23	°C		
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN 27888</i>	*	570	µS/cm	
Conductivité à 25°C				
Température de mesure de la conductivité	23	°C		
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>	*	7.5		
pH à T°C				
Température de mesure du pH	23	°C		
IX0LL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est (Maxeville) NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Titrimétrie automatique - NF EN ISO 9963-1</i>	*	28.4	°F	

ANIONS

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IX38G : Chlorures Prestation soustraite à Eurofins IPL Est (Maxeville) NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Chromatographie ionique - NF EN ISO 10304-1</i>	*	14	mg/l	
IX02Z : Sulfates (SO4) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est (Maxeville) NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Chromatographie ionique - NF EN ISO 10304-1</i>	*	9.8	mg SO4/l	
IX0LI : Hydrogénocarbonates (HCO3) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est (Maxeville) NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Expression du résultat suite à dosage par titrimétrie automatique - Méthode interne</i>	*	346	mg HCO3/l	
IG856 : Nitrates Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Flux continu - NF EN ISO 13395</i>	*	3.5	mg NO3/l	50

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

ANIONS

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IG857 : Nitrites Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Flux continu - NF EN ISO 13395</i>	*	<0.02	mg NO2/l	0,1

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
UM8B0 : Germes revivifiables à 22°C, 68h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Ensemencement - Inclusion - NF EN ISO 6222</i>	*	0	ufc/ml	100
UMRLK : Germes revivifiables à 36°C, 44h (sans dilution) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Ensemencement - Inclusion - NF EN ISO 6222</i>	*	0	ufc/ml	20
UM8EH : Coliformes-Escherichia Coli (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1</i>				
Bactéries coliformes	*	0	ufc/250 ml	0
Escherichia coli	*	0	ufc/250 ml	0
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Filtration sur membrane - ISO 7899-2-M</i>	*	0	ufc/250 ml	0
UMKJA : Spores bact. anaérob. sulfite-réducteurs (/50 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Pasteurisation - Filtration sur membrane - EN 26461-2</i>	*	0	ufc/50 ml	0
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Filtration - NF EN ISO 16266</i>	*	> 100	ufc/250 ml	0
UM6VV : Legionella ssp et L. pneumophila Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>NF T90-431</i>				
Legionella pneumophila	*	<250	ufc/l	Non Détectés
Legionella spp.	*	<250	ufc/l	0
Volume d'échantillon filtré		1	/l	

DESINFECTANTS RESIDUELS

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IX0L6 : Chlore libre (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Colorimétrie (DPD) - NF EN ISO 7393-2</i>	*	<0.02	mg/l	
IX0L7 : Chlore total (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Colorimétrie (DPD) - NF EN ISO 7393-2</i>	*	<0.02	mg/l	

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite Qualité	Référence Qualité
IX04U : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Méthode à la sonde - Méthode interne</i>	*	22.7	°C	



Olivier Duclos
Coordinateur Informatique

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.